

**DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

**A SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION**

Le Caire (Egypte), 22 octobre 1995

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session .....	2
2. Liste des décisions .....	3
3. Décisions prises par le Conseil .....	4
4. Liste de participants .....	8

## **1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election aux organes subsidiaires du Conseil exécutif  
Pour la période 1995-1999 :
  - a) Comité technique du programme et de la coordination
  - b) Comité du budget et des finances
  - c) Comité de l'environnement
  - d) Comité d'appui à la qualitéPour la période 1995-1997 :
  - e) Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
3. Désignation des Présidents des Comités technique du programme et de la coordination (CTPC) et du budget et des finances (CBF) pour la période 1995-1999
4. Révision du Règlement du personnel
5. Election du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 1996
6. Lieu et dates de la cinquante-troisième session du Conseil

## 2. LISTE DES DECISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	4
2(LII)	Election aux organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 1995-1999 (point 2 de l'ordre du jour) .....	4
3(LII)	Désignation des Présidents des Comités technique du programme et de la coordination (CTPC) et du budget et des finances (CBF) pour la période 1995-1999 (point 3 de l'ordre du jour) .....	6
4(LII) 6	Révision du Règlement du personnel (point 4 de l'ordre du jour) ..	..
5(LII)	Election du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 1996 (point 5 de l'ordre du jour) .....	7
6(LII)	Lieu et dates de la cinquante-troisième session du Conseil (point 6 de l'ordre du jour) .....	7

### 3. DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LII)

#### Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour  
(document CE/52/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session.

.....

CE/DEC/2(LII)

#### Election aux organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 1995-1999

Point 2 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Compte tenu que les mandats des Membres actuels du Comité technique du programme et de la coordination, du Comité du budget et des finances, du Comité de l'environnement, du Comité d'appui à la qualité et du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, sont arrivés à expiration,

Considérant les propositions qui ont été formulées par les commissions régionales de l'Organisation pour la composition de ses organes subsidiaires,

1. Déclare élus comme suit les Membres de ses organes subsidiaires :

a) **Comité technique du programme et de la coordination  
(1995-1999)**

Algérie, Autriche, Belgique, Chili, Colombie, Egypte, Pakistan, République de Corée et Zambie.

b) **Comité du budget et des finances  
(1995-1999)**

Allemagne, Argentine, Brésil, Gabon, Japon, Liban, Maroc, Pakistan et Slovaquie.

c) **Comité de l'environnement  
(1995-1999)**

Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Mali, Malte, Nigéria, Ouzbékistan, Pays-Bas, République arabe syrienne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sri Lanka et Zimbabwe.

d) **Comité d'appui à la qualité  
(1995-1999)**

Algérie, Bénin, Brésil, Chili, Chypre, Cuba, Egypte, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Hongrie, Iran, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Malawi, Maldives, Maroc, Ouganda, Philippines, Pologne, République populaire démocratique de Corée, Suisse et Zambie.

e) **Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié  
(1995-1997)**

Afrique du Sud, Bangladesh, Israël, Mexique, République arabe syrienne et République populaire démocratique de Corée.

.....

CE/DEC/3(LII)

**Désignation des Présidents des Comités technique du programme  
et de la coordination (CTPC) et du budget et des finances (CBF)  
pour la période 1995-1999**

Point 3 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 9.2 de son Règlement intérieur,

1. Elit l'Argentine à la présidence du Comité technique du programme et de la coordination pour la période allant de la onzième à la treizième sessions de l'Assemblée générale, et
2. Réelit l'Allemagne à la présidence du Comité du budget et des finances pour la période allant de la onzième à la treizième sessions de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/4(LII)

**Révision du Règlement du personnel**

Point 4 de l'ordre du jour  
(document CE/52/4)

Le Conseil exécutif,

Considérant que l'Assemblée générale a approuvé l'affiliation de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU),

Approuve les amendements au Règlement du personnel qui lui ont été soumis dans le document CE/52/4, lesquels prendront effet à la date de l'affiliation à la Caisse.

.....

CE/DEC/5(LII)

**Election du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 1996**

Point 5 de l'ordre du jour  
(document CE/52/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions de l'article 5 de son Règlement intérieur,

1. Elit la Tunisie à la fonction de Président pour l'année 1996, et
  2. Elit pour cette même année, respectivement aux fonctions de premier et de second Vice-Présidents, l'Egypte et le Pakistan.
- .....

CE/DEC/6(LII)

**Lieu et dates de la cinquante-troisième session du Conseil**

Point 6 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa cinquante-troisième session au siège de l'Organisation (Madrid) dans le courant du mois de mai de l'année 1996, à une date à déterminer par le Secrétaire général.

.....

#### 4. LISTE DE PARTICIPANTS

Etaient présents à la cinquante-deuxième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Afrique du Sud, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Israël, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Pakistan, Philippines, Portugal, Roumanie, Seychelles, Turquie et l'Espagne en tant que Membre privilégié.
2. Les représentants des Etats Membres ci-après : Argentine, Equateur et Rwanda, en tant qu'observateurs.
3. Le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.